

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Retiré

AMENDEMENT

N° 1724

présenté par

Mme Pouzyreff, M. Ardouin, Mme Métayer, Mme Brulebois, M. Sorez, Mme Genetet, M. Ledoux,
Mme Lingemann, M. Metzdorf, Mme Saint-Paul et M. Vuibert

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

I. – À la deuxième phrase de l'alinéa 21, substituer aux mots :

« pourvoyeuse de sécurité »

les mots :

« partenaire de souveraineté fiable et pourvoyeuse de sécurité crédible ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« , notamment dans le champ de la souveraineté, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de réécrire ainsi la deuxième phrase de l'alinéa 21 "La France, partenaire de souveraineté fiable et pourvoyeuse de sécurité crédible, souhaite des coopérations mutuellement bénéfiques, au soutien de notre diplomatie de puissance d'équilibres". Il s'agit d'un amendement de coordination qui vise à assurer la conformité de cet alinéa avec la Revue nationale stratégique.